



Judo Club Maissois



SAISON 2018/2019

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des informations pour l'inscription au judo pour la saison 2018/2019.

Vous trouverez en pièces jointes :

- Les dates, lieux d'inscription et les dates de reprises des cours.
- La demande de licence papier.
- La fiche de renseignements.
- Les tarifs.
- Les horaires.
- Le règlement intérieur.

L'ensemble des documents, avec le règlement total de la saison, doivent être transmis pour valider l'inscription.

La personne ne pourra pas pratiquer le judo tant que son inscription ne sera pas complète.

Les documents pour valider l'inscription sont :

- La Fiche de renseignement renseignée dans son intégralité.
- Un certificat médical de non contre-indications à la pratique du judo en compétition.
- Le règlement dans sa totalité (les 3 trimestres).
- La demande de licence papier renseignée.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris par le Judo Club Maissois.

Un Tee-Shirt sera offert pour les inscriptions complètes effectuées avant le 15 Novembre 2018

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez nous contacter :

- Site internet : www.jcmaisse.fr
- Mail : jcmaisse@gmail.com
- Forum des associations

Nous vous souhaitons de bonnes vacances en attendant de vous revoir dès septembre.

Cordialement,
Le Bureau du JCM

Siège Social et Courrier : J.C. Maissois Mairie de Maisse Place de l'Hôtel de Ville 91720 MAISSE



Site Internet : www.jcmaisse.fr

E-mail : jcmaisse@gmail.com



Association régie sous la loi de 1901 SIRET N° 35311494500036
Affiliation F.F.J.D.A N° CL 91 0550-Agrément Jeunesse et Sport N° 91 S 644



Judo Club Maissois



SAISON 2018/2019 INSCRIPTION/REPRISE DES COURS

Section de Maisse

Reprise des cours

Enfants 11 Septembre

Adultes 11 Septembre

Inscriptions

Au forum des associations

Au DOJO Aux heures de cours

Section de Courances

Reprise des cours

Enfants 12 Septembre

Inscriptions

Au marché rural de Moigny 02 Septembre de 10h00 à 17h00

A la salle communale de Courances. Aux heures de cours

Section d'Oncy

Reprise des cours

Enfants 10 Septembre

Inscriptions

Au forum des associations. 08 Septembre de 10h00 à 12h00

Au gymnase d'Oncy sur Ecole. Aux heures de cours

Section de Valpuseaux

Reprise des cours

Enfants 11 Septembre

Inscriptions

Au forum des associations

A la structure périscolaire de Valpuseaux Aux heures de cours

Siège Social et Courrier : J.C. Maissois Mairie de Maisse Place de l'Hôtel de Ville 91720 MAISSE



Site Internet : www.jcmaisse.fr

E-mail : jcmaisse@gmail.com



Association régie sous la loi de 1901 SIRET N° 35311494500036
Affiliation F.F.J.D.A N° CL 91 0550-Agrément Jeunesse et Sport N° 91 S 644



Judo Club Maissois



SAISON 2018/2019 HORAIRES

Section de Maisse

Mardi

Cours enfants 2011/2012	De 17h30 à 18h15
Cours enfants 2009/2010	De 18h15 à 19h15
Cours enfants 2005/2006/2007/2008	De 19h15 à 20h15
Cours ados + Adultes (2004 et +)	De 20h15 à 21h45

Jeudi

Cours enfants 2013/2014	De 18h00 à 19h00
Cours enfants 2009/2010	De 19h00 à 20h00
Cours ados + Adultes (2004 et +)	De 20h00 à 21h30

Vendredi

Cours enfants 2011/2012	De 18h00 à 19h00
Cours enfants 2005/2006/2007/2008	De 19h00 à 20h00
Cours ados + Adultes (2004 et +)	De 20h00 à 21h30

Samedi

Taïso	De 10h à 11h30
-------	----------------

Section de Courances

Mercredi

Cours enfants de 2011/2012/2013/2014	De 16h30 à 17h30
Cours enfants de 2009/2010	De 17h30 à 18h30

Vendredi

Cours enfants de 2011/2012	De 17h00 à 18h00
Cours enfants de 2009/2010	De 18h00 à 19h00

Section d'Oncy

Lundi

Cours enfants à partir de 4 ans	De 17h00 à 18h00
---------------------------------	------------------

Section de Valpuseaux

Mardi

Cours enfants 2012/2013/2014	De 17h30 à 18h30
Cours enfants 2009/2010/2011	De 18h30 à 19h30

Vendredi

Cours enfants 2012/2013/2014	De 17h30 à 18h30
Cours enfants 2009/2010/2011	De 18h30 à 19h30

Siège Social et Courrier : J.C. Maissois Mairie de Maisse Place de l'Hôtel de Ville 91720 MAISSE



Site Internet : www.jcmaisse.fr

E-mail : jcmaisse@gmail.com



Association régie sous la loi de 1901 SIRET N° 35311494500036
Affiliation F.F.J.D.A N° CL 91 0550-Agrément Jeunesse et Sport N° 91 S 644



Judo Club Maissois



SAISON 2018/2019 TARIFS

1 ^{er} adhérent d'une même famille		
Licence	38 Euros	38 Euros
Trimestre	56 Euros	168 Euros
Total		206 Euros

2 nd adhérent d'une même famille		
Licence	38 Euros	38 Euros
Trimestre	51 Euros	153 Euros
Total		191 Euros

3 ^{ème} ou + adhérent d'une même famille ou Taïso		
Licence	38 Euros	38 Euros
Trimestre	46 Euros	138 Euros
Total		176 Euros

Modalités de paiement

Possibilité de paiement en 3 fois.

Si paiement en une seule fois encaissement fin septembre.

Si paiement en 3 fois encaissement fin septembre, fin octobre et fin Décembre.

Possibilité de paiement tout ou partie en coupon sport ou en chèque vacances

A compter du 15 décembre aucun remboursement ne sera fait sauf dérogation du bureau sur justificatif.

AUCUNE LICENCE NE SERA ENREGISTREE SANS LE REGLEMENT DE TOUS LES TRIMESTRES AINSI QUE LE DEPOT COMPLET DU DOSSIER D'INSCRIPTION (Règlement total, certificat médical, fiche de renseignement, formulaire de licence et règlement intérieur).

SANS LICENCE LA PRATIQUE DU JUDO EST INTERDITE.

Siège Social et Courrier : J.C. Maissois Mairie de Maisse Place de l'Hôtel de Ville 91720 MAISSE



Site Internet : www.jcmaisse.fr

E-mail : jcmaisse@gmail.com



Association régie sous la loi de 1901 SIRET N° 35311494500036
Affiliation F.F.J.D.A N° CL 91 0550-Agrément Jeunesse et Sport N° 91 S 644



Judo Club Maissois



Règlement intérieur du Judo Club Maissois

Du fait de l'importance de notre Gymnase, nous devons cohabiter avec différentes disciplines, ce qui peut entraîner quelques dysfonctionnements... Voici donc quelques points de règlement à respecter pour le bon déroulement des cours et la progression de vos enfants:

A savoir que le présent règlement est applicable lors de toutes sorties en compétition pour l'image du club (respect, sécurité, hygiène)

Article 1 : SECURITE

- > Les véhicules doivent stationner sur les places de parking prévues à cet effet.
 - > Avant de laisser les enfants, les parents doivent s'assurer de la présence du professeur et ne pas « lâcher » les enfants sur le parking.
- Le club décline toute responsabilité en cas d'accident en dehors des heures de cours de l'enfant.**

Article 2 : RESPECT

- > Il est interdit de fumer, de courir, de laisser les enfants en bas âges jouer sur le tapis occupé ou libre, et nos amis les bêtes ne sont pas autorisés à pénétrer dans le dojo.
- > L'utilisation des téléphones portables est interdite.
- > Respecter le « **Code Moral du Judo** » en toutes circonstances y compris lors de toutes sorties en compétition.

Article 3 : VESTIAIRES

- > Il est interdit de se changer dans le dojo.
- > Tous les adhérents doivent se changer aux vestiaires, mettre leurs affaires dans leur sac qu'ils déposeront dans la pièce située à proximité du tapis.
- > Après s'être habillé il est interdit de jouer dans les couloirs ou autres salles en dehors de ceux et celles qui nous sont impartis.
- > **Le club n'engage en aucun cas sa responsabilité en cas d'accident.**
- > Les boucles d'oreilles, chaînes, bracelets, montres, etc... doivent être enlevés avant le cours.
- > **Le club n'engage en aucun cas sa responsabilité en cas de perte ou de vol.**

Article 4 : HYGIENE

- > Les parents doivent s'assurer de la propreté des mains et des pieds des enfants, ainsi que de celle du kimono qui doit être lavé fréquemment. De plus les ongles doivent être coupés régulièrement afin d'éviter toutes blessures.
- > Les judokas doivent absolument **porter des chaussons ou tong pour circuler des vestiaires au dojo.**
- > Tous les judokas et particulièrement " **Les Enfants** " doivent venir au gymnase en tenue de ville ou survêtement et ne **mettre leur kimono qu'aux vestiaires.**

Siège Social et Courrier : J.C. Maissois Mairie de Maisse Place de l'Hôtel de Ville 91720 MAISSE



Site Internet : www.jcmaisse.fr

E-mail : jcmaisse@gmail.com



Association régie sous la loi de 1901 SIRET N° 35311494500036
Affiliation F.F.J.D.A N° CL 91 0550-Agrément Jeunesse et Sport N° 91 S 644



Judo Club Maissois



Article 5 : DEROULEMENT DES COURS

- > Les cours commencent et finissent aux heures indiquées par le salut.
- > Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours.
- > Pour ne pas gêner le déroulement des cours, les enfants ne doivent pas arriver trop tôt. Nous vous conseillons d'être présent en tenue 5 minutes avant le début du cours

Article 6 : COTISATION

- > La cotisation est à régler pour la saison sportive (avec certificat médical obligatoire dès l'inscription). Toutefois en cas d'abandon au cours du premier trimestre, le club remboursera une partie de la cotisation. Votre demande doit être faite par écrit à l'attention du président avant le 15 décembre.
- > Après cette date aucun remboursement ne sera fait (**sauf blessure importante et cas exceptionnel qui sera présenté au bureau pour décision**).

Article 7 : SANCTIONS EN CAS DE NON RESPECT

- > Les professeurs se réservent le droit de refuser à un pratiquant de monter sur le tapis.
- > Toute personne n'appliquant pas ces règles recevra un premier rappel à l'ordre par courrier.
- > En cas de récidive, une exclusion temporaire sera appliquée et pourra devenir définitive (sans remboursement).

Il est à noter que toute personne s'inscrivant ou inscrivant son enfant au club s'engage à respecter ces règles de conduites élémentaires.

En ne respectant pas ces articles du règlement intérieur, votre attitude traduit un manque d'intérêt porté au travail des pratiquants, professeurs et dirigeants et votre présence deviendra indésirable.

Le bureau du J.C MAISSOIS est une équipe de bénévoles qui fait le maximum pour l'association. Afin que cette nouvelle année sportive se déroule dans les meilleurs conditions, nous vous remercions de bien vouloir respecter le code moral du judo et le règlement du club.

Code moral du judo :

La Politesse, le Courage, la Sincérité, l'Honneur, la Modestie, le Respect, le contrôle de soi et l'Amitié.

Bonne saison sportive à tous.

Le président,

Siège Social et Courrier : J.C. Maissois Mairie de Maisse Place de l'Hôtel de Ville 91720 MAISSE



Site Internet : www.jcmaisse.fr

E-mail : jcmaisse@gmail.com

Association régie sous la loi de 1901 SIRET N° 35311494500036
Affiliation F.F.J.D.A N° CL 91 0550-Agrément Jeunesse et Sport N° 91 S 644





Judo Club Maissois



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom			
Prénom			
Date et lieu de naissance			
Adresse			
Email			
Tel Domicile (père)		Tel portable (Père)	
Tel Domicile (Mère)		Tel portable (Mère)	

EN CAS D'URGENCE, PERSONNE A PREVENIR

Nom		Tel	
Nom du médecin de famille			
Adresse			
Tel			
Peut-il être alerté en cas de besoin ?	OUI / NON		
Si nous ne pouvons pas utiliser ces renseignements, le centre 15 ou 18 sera contacté en cas de nécessité et prendra la décision adaptée à l'état de l'enfant			

POUVOIR

Je soussigné(e) – nom, prénom

Représentant (e/s) légal (e/aux) de

autorise le président du Judo Club ou son remplaçant à donner en nom, lieu et place toute autorisation nécessaire pour tout acte opératoire ou d'anesthésie qui serait décidé par le corps médical dans le cas où l'enfant serait victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, lors des entraînements ou compétitions ou sorties organisées par le Judo Club.

Signature :

TAILLE POUR UN TEE SHORT

Le Judo club Maissois fournira un Tee Short au logo du club. Merci de nous donner la taille désirée.

Taille du Tee short

Siège Social et Courrier : J.C. Maissois Mairie de Maisse Place de l'Hôtel de Ville 91720 MAISSE



Site Internet : www.jcmaisse.fr

E-mail : jcmaisse@gmail.com



Association régie sous la loi de 1901 SIRET N° 35311494500036
Affiliation F.F.J.D.A N° CL 91 0550-Agrément Jeunesse et Sport N° 91 S 644



Judo Club Maissois



PRECAUTIONS MEDICALES

Précautions particulières à prendre :

Contre-indications médicales :

Merci de nous signaler tous changements éventuels en cours d'année.

AUTORISATION PHOTOS

Je soussigné(e) – nom, prénom

Représentant (e/s) légal (e/aux) de

Déclare que le Judo Club Maissois peut procéder à des séances de prises de vue photographique de mon enfant* ou moi-même* (*barrer la mention inutile), dans le cadre de l'activité de judo au sein de l'association.

J'autorise, à titre gracieux, le Judo Club Maissois à diffuser ces images à des fins de communication tant externe qu'interne sur les différents médias et ce sans aucune limitation de durée et pour le monde entier. D'autre part, cette autorisation est valable par tacite reconduction tant que la personne sera licenciée au sein du Judo Club Maissois.

Je déclare abandonner, sans contrepartie au Judo Club Maissois, les droits d'exploitation susvisés ainsi que tout droit à l'image s'y apportant.

Je renonce à toute action à l'encontre du Judo Club Maissois du fait des exploitations visées ci-dessus en tout ou partie quelle qu'en soit la date ou la forme

Cette autorisation est donnée à titre gratuit.

Fait à Maisse, le

Signature

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

ACCEPTATION REGLEMENTS INTERIEUR

Je soussigné(e) – nom, prénom

Représentant (e/s) légal (e/aux) de

m'engage à respecter le code moral du judo et le règlement du Judo Club Maissois.

Fait à Maisse, le

Signature

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Siège Social et Courrier : J.C. Maissois Mairie de Maisse Place de l'Hôtel de Ville 91720 MAISSE

Site Internet : www.jcmaisse.fr

E-mail : jcmaisse@gmail.com

Association régie sous la loi de 1901 SIRET N° 35311494500036
Affiliation F.F.J.D.A N° CL 91 0550-Agrément Jeunesse et Sport N° 91 S 644





Prix de la licence : 38 €

9 1 0 5 5 0 JUDO CLUB MAISSOIS

Numéro de licence renouvellement ou déjà licencié

Nom :

Prénom

Nom de jeune fille (en cas de changement de situation)

Sexe(F ou M) Date de naissance Dojo: A-B-C (à remplir par le club). Si le club à plusieurs dojo, les identifier par une lettre, les listes que vous recevrez seront classées par ordre alphabétique de dojo ainsi que les formulaires de renouvellement de licences.

Code postal

Adresse complète - N° de rue : Nom de rue

Couleur de la ceinture: (BA)Blanche,(BJ)Blanche/Jaune, (JA)Jaune, (JO)Jaune/Orange, (Or)Orange, (OV)Orange/Verte, (VE)Verte,(BE)Bleu,(MA)Marron Date: CN: DAN

email

Téléphone portable:

Certificat médical : J'atteste être (ou que mon enfant est) titulaire d'un certificat médical valide établissant l'absence de contre-indication à la pratique : - 1 du sport - 2 du sport en compétition - 3 licencié non pratiquant (exonéré de certificat médical) ou Questionnaire (*)

- DONNEES PERSONNELLES (RGDP) - Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFJDA. A défaut, votre demande de licence ou renouvellement de licence ne pourra être prise en considération.

Je souhaite recevoir par la FFJDA, des informations sur les activités et la vie de la fédération et des disciplines fédérales (ex/ newsletter) : OUI / NON Je souhaite recevoir par la FFJDA, des informations sur des offres notamment commerciales de partenaires économiques de la FFJDA (vos données personnelles ne seront pas transmises à ces partenaires) : OUI / NON

- ASSURANCE : L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile souscrite par la FFJDA auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. Par ailleurs, la FFJDA lui donne la possibilité de bénéficier de l'assurance Accidents Corporels, souscrite auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances.

Refus d'assurance : Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA et non obligatoire, il reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Judo et D.A. pouvant porter atteinte à son intégrité physique Il ne réglera pas la somme de 2,30 € TTC avec la licence.

La licence est obligatoire avant le 1er septembre 2018 pour les trois dirigeants du club ou de la section (Président, Secrétaire Général et Trésorier) et doit faire partie du 1er envoi, afin de permettre au club de bénéficier des garanties de responsabilité civile et de protection juridique.

GUIDE D'UTILISATION La présente demande de licence doit impérativement être datée et signée par l'adhérent ou son représentant légal LA NOTICE EST LUE AVANT LA SIGNATURE DES PRESENTES ET CONSERVEE PAR L'ADHERENT

Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFJDA (recueil des textes officiels disponible auprès du club et sur www.ffjudo.com)

Représentant légal : (nom et qualité) " Lu et Approuvé " date et signature obligatoire Date : / / 201_

2018/2019 L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat N° 262938/C) est incluse dans le prix de la licence. Sont garanties les conséquences pécuniaires de la responsabilité que tout licencié peut encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans le cadre des activités fédérales garanties.

Pour connaître le détail de ces garanties, se reporter au site http://www.ffjudo.com/ffj/La-federation/Assurance. L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat N° 262938/C) afin de protéger ses licenciés en cas de dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. (Cotisation due au titre des garanties de base visées ci-après : 2,30 € TTC) Assuré : le titulaire d'une licence de la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées en vigueur ou en cours d'établissement ayant souscrit l'assurance accidents corporels. Sont notamment exclus, les accidents résultant : De l'ivresse de l'assuré, de son délire alcoolique ou de l'absorption de drogues, stupéfiants ou tranquillisants non prescrits médicalement ; De suicide, tentative de suicide et mutilations volontaires ; De la pratique - même occasionnelle - des sports aériens (tels que le parachutisme, deltaplane, parapente, saut à l'élastique), alpinisme, canyonisme, escalade en milieu naturel, activités subaquatiques (tels que spéléologie, apnée, plongée), combats libres ("MMA,"No Holds Barred", Pancrace et lutte contact"), air soft, paintball. les épreuves, courses ou compétitions ou manifestations sportives organisées par l'assuré et mettant en compétition des véhicules et engins à moteur.

Table with 3 columns: Licenciés, Dirigeants, Sportifs de haut niveau. Rows include: DECES : versement d'un CAPITAL (Jusqu'à 16 ans révolus : 15 000 €, A partir de 17 ans : 50 000 €), INVALIDITE : Versement d'un CAPITAL (Capital forfaitaire de 1 070 000 Euros, 1 100 000 Euros, 1 300 000 Euros), INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE (Indemnités journalières : 70 Euros / jour), DEPENSES DE SANTE (Remboursement dans la limite de 3 000 Euros par accident), SOUTIEN SCOLAIRE OU UNIVERSITAIRE (Prise en charge du soutien pédagogique jusqu'à la reprise des cours), SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE (Organisation et prise en charge du soutien psy), FRAIS DE RECHERCHE, DE SAUVETAGE ET DE TRANSPORT (Par des sauveteurs ou organismes de secours spécialisés à concurrence de 7500 Euros/sinistre).

LES OPTIONS COMPLÉMENTAIRES : Soucieuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFJDA a souscrit auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances, des garanties complémentaires permettant de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires afin de bénéficier en sus du régime de base de la licence : - d'un capital "Décès" ; - d'un capital "Invalidité" ; - d'indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale. Le licencié qui souhaite souscrire cette garantie optionnelle devra remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA (www.ffjudo.com) et le renvoyer à SMACL Assurances (à l'adresse indiquée ci-dessous) en joignant un chèque à l'ordre de SMACL Assurances du montant de l'option choisie.

L'ASSISTANCE (souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assistance en partenariat avec Crédit Agricole Assurances) : Transport sanitaire, attente sur place d'un accompagnant, voyage aller-retour d'un proche, prolongation de séjour pour raison médicale, frais médicaux et d'hospitalisation engagés à l'étranger, frais de secours et de recherche, ... Assistance en cas de décès : Décès d'un bénéficiaire en déplacement, Déplacement d'un proche, Retour anticipé en cas de décès, ... Assistance aux personnes valides : Retour des autres bénéficiaires, remplacement d'un accompagnateur, retour anticipé pour se rendre au chevet d'un proche, sinistre majeur concernant la résidence. Avance de fonds, frais de justice et caution pénale. Services d'informations

Le service d'assistance est joignable 24h/24 au N° Vert 0 800 02 11 11 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou +33 5 49 34 83 38 depuis l'étranger

Pour tous renseignements ou déclaration de sinistre, contactez : SMACL Assurances - Pôle Partenariat - 141 Avenue Salvador Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9 Tel. : 05 49 32 87 85 / Mail renseignements : ffjda@smacl.fr / Mail déclaration sinistre : decla.ffjda@smacl.fr SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances RCS Niort n° 301 309 605

Ce document n'a pas de valeur contractuelle. Il n'est qu'informatif et ne remplace pas les dispositions prévues au contrat N°262938/C souscrit auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances, par la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées. (notices d'information téléchargeables sur le site Internet de la FFJDA www.ffjudo.com). Pour toute réclamation, par principe, l'assuré s'adresse au Pôle Partenariat de SMACL Assurances. SMACL Assurances s'engage à accuser réception de cette réclamation dans les 10 jours ouvrables à compter de sa réception. La réponse sera apportée dans les deux mois entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse à l'assuré. Si la réclamation persiste, l'assuré peut alors adresser un courrier à : SMACL Assurances, Direction assurances et développement, 141, avenue Salvador- Allende, CS 20000, 79031 NIORT CEDEX 9, dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion du contrat ; SMACL Assurances, Direction indemnisations, TSA 67211, CS 20000, 79060 NIORT CEDEX 9, dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion d'un sinistre. SMACL Assurances s'engage à respecter les délais de traitement susvisés.